

Décision Générale colonial

Décision n° 671 23 juin 1952

n° 671 23

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 février 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Houssein Ali Chirdon est engagé à titre essentiellement précaire et révocable en qualité de commis auxiliaire au salaire mensuel de dix mille francs, exclusif de toutes indemnités y compris celles attribuées pour charges de famille. L'intéressé est mis à la disposition du Chef du Service de la Sûreté pour compter du 18 juin 1952 en remplacement numérique de M. Âli Aden.